

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020



CAS-FORDIF
reconnu par

 EDK | CDIP | COPE | CDEP |

Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique

Rapport d'activités 2020

© Lausanne – Avril 2021

Comité de direction de la FORDIF

HEP Vaud – IDHEAP-UNIL – IFFP – IUFE-UNIGE

Sommaire

1 Introduction	4
2 FORDIF	6
Concept de formation FORDIF	6
Reconnaissance du CAS-FORDIF	7
DAS-FORDIF	7
Dispositif d'évaluation de la qualité	8
Commission de coordination et de surveillance du mandat de formation des directrices et directeurs d'institutions de formation (COFORDIF)	8
3 Formations achevées en 2019	10
Certificate of Advanced Studies	10
Participants	10
Evaluation de la qualité du CAS 19-20	11
Appréciation globale de la formation	12
Finances	12
Décompte de formation achevée en automne 2020	12
Révision des comptes 2020	14
Comptes 2020	14
4 Formations en cours et prévues	15
Formations en cours	15
Planification des formations prévues	15
5 Formation « à la carte »	16
Concept	16
Formation en cours	16
6 Activités de gestion	17
Réunions	17
Annexe 1 : Organes de la FORDIF	18

Liste des abréviations

CAS	<i>Certificate of Advanced Studies</i> en administration et gestion d'institutions de formation
CDIP	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
CIIP	Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin
CLPE	Conférence latine de la formation des enseignants et des cadres
CRA	Communauté et réseau d'apprentissage
DAS	<i>Diploma of Advanced Studies</i> en gestion et direction d'institutions de formation
ECTS	<i>European Credit Transfer and Accumulation System</i>
FORDIF	Formation en Direction d'Institutions de Formation
HEP Vaud	Haute école pédagogique du canton de Vaud
IDHEAP	Institut de hautes études en administration publique
IFFP	Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle
IUFE	Institut universitaire de formation des enseignants de l'UNIGE
INT	Intégration
MAN	Management
MAS	<i>Master of Advanced Studies</i> en direction d'institutions de formation et politique de l'éducation
ODT	Organisation du travail
UF	Unité de formation
UNIGE	Université de Genève
UNIL	Université de Lausanne

1

Introduction

L'année 2020 constitue la 12^{ème} année de fonctionnement de la Formation en Direction d'Institutions de Formation (FORDIF). Cette formation est offerte par quatre hautes écoles liées pour l'occasion par une convention académique renouvelée en 2018. Il s'agit de la Haute école pédagogique du canton de Vaud (HEP Vaud), de l'Institut de hautes études en administration publique de l'Université de Lausanne (IDHEAP), de l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP) et de l'Institut universitaire de formation des enseignants de l'Université de Genève (IUFE).

La nécessité de la FORDIF découle des changements sensibles intervenus, depuis plusieurs années, dans la profession de responsable d'institution de formation. Certains changements sont dus à l'évolution du contexte social et culturel. D'autres sont de nature institutionnelle et politique, comme le développement d'une autonomie –achevée ou en cours et variable selon les cantons– des établissements scolaires, et entraînent des responsabilités accrues pour les cadres. D'autres enfin sont liés aux exigences de certification de cette formation, notamment celles affirmées dans le Profil CDIP, pour les formations complémentaires de responsable d'établissement scolaire, entré en vigueur à fin 2009.

Pour les participants, la FORDIF représente une évolution marquante par rapport aux formations existantes ou organisées précédemment. En effet, la volonté politique de leur donner une formation tertiaire, certifiée, soumise aux exigences des accords de Bologne, va de pair avec un engagement personnel allant au-delà du travail présentiel. Ce dernier doit être adossé à un travail personnel complémentaire majeur sous forme de lecture et de rédaction. Par ailleurs, la certification des acquis est soumise au respect d'un certain nombre de modalités strictes.

Cette formation répond à une demande émanant de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de Suisse romande et du Tessin (CIIP). Dans cette perspective, la CIIP et les hautes écoles partenaires ont signé un contrat de prestations. Ce dernier prévoit qu'un rapport

d'activités soit adressé à la CIIP et présente l'offre de formation, la fréquentation de la formation et les résultats de l'évaluation de la formation par les participants.

La partie 2 du présent rapport d'activités décrit le concept de la FORDIF et son dispositif d'évaluation de la qualité. La partie 3 renseigne sur les formations achevées en 2020 (types de formations, caractéristiques des participants, évaluation de la qualité et résultats financiers). La partie 4 présente les formations en cours (i.e. débutées en 2020 mais non achevées) et les formations dont les lancements sont prévus en 2021. La partie 5 décrit le concept de formation continue de la FORDIF. Enfin, la partie 6 résume les activités conduites au cours de l'année par les organes de la FORDIF (Comité stratégique, Comité de direction et Secrétariat).

Toute désignation de personne, de statut ou de fonction s'entend indifféremment au féminin et au masculin.

Concept de formation FORDIF

Les formations certifiantes proposées dans le cadre de la FORDIF visent à développer les compétences des cadres des institutions de formation. Ces compétences portent sur l'organisation du travail scolaire, le management opérationnel et stratégique, la communication, le leadership, le développement de la communauté d'apprentissage, l'analyse du fonctionnement ainsi que l'intervention dans l'environnement social et institutionnel de l'institution de formation. Le dispositif de formation est organisé de manière à concilier deux exigences différentes. D'abord, il articule étroitement les apports théoriques et les apports pratiques proches des réalités des institutions de formation. Ensuite, il constitue une offre qui peut être suivie en emploi ou en vue d'obtenir un emploi.

En 2010, la CIIP a adopté le Profil de formation complémentaire pour les responsables d'établissement scolaire édicté par la CDIP fin 2009. Ce Profil établit le *Certificate of Advanced Studies* (CAS) à 15 crédits ECTS. En collaboration avec la CIIP, la FORDIF a ajusté son CAS pour satisfaire aux exigences dudit profil. Depuis 2011, le CAS-FORDIF compte 15 crédits (contre 10 précédemment). A fin 2020, neuf formations menant au CAS-FORDIF ont été organisées (2011-2012, 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020).

Le dispositif FORDIF propose en conséquence trois niveaux de formation correspondant à trois certifications consécutives et distinctes :

- *Certificate of Advanced Studies* (CAS) en administration et gestion d'institutions de formation (15 crédits ECTS¹) ;
- *Diploma of Advanced Studies* (DAS) en gestion et direction d'institutions de formation : 15 ECTS supplémentaires pour les détenteurs d'un CAS à 15 crédits.
- *Master of Advanced Studies* (MAS) en direction d'institutions de formation et politique de l'éducation (30 ECTS supplémentaires).

¹ Le contenu du CAS respecte les exigences du Profil CDIP. La formation s'étale sur deux ans et comprend 210 heures (de 60 minutes) d'enseignement présentiel.

Reconnaissance du CAS-FORDIF

Les instructions de la CDIP du 3 février 2010 relèvent que les formations répondant au Profil de formation complémentaire pour les responsables d'établissements scolaires peuvent être reconnues par la CDIP.

Durant l'année 2011, la FORDIF a suivi la procédure de reconnaissance décrite dans les instructions susmentionnées et régie par le Règlement CDIP concernant la reconnaissance de diplômes ou certificats de formation complémentaire dans le domaine de l'enseignement du 17 juin 2004. Elle a déposé en décembre 2011 un dossier de reconnaissance du CAS auprès de la CDIP.

Par décision datée du 22 juin 2012, la CDIP reconnaît à l'échelon national le *CAS en administration et gestion d'institutions de formation* de la FORDIF². La décision vaut non seulement pour les certificats délivrés à partir du mois de mai 2012, mais aussi pour les CAS délivrés avant cette date. Les personnes titulaires du CAS-FORDIF sont autorisées à porter le titre de « responsable d'établissement scolaire CDIP ».

DAS-FORDIF

Un nouveau concept de DAS par cumul de crédits est mis en œuvre depuis 2020, avec le règlement correspondant en cours de validation auprès des institutions partenaires.

Les principes généraux sont les suivants:

- Le DAS en Gestion et direction d'institutions de formation est composé de 15 crédits ECTS (5 modules de formation à 3 crédits ECTS, ou 4 modules de formation à 3 crédits ECTS et un travail d'approfondissement à 3 crédits ECTS).
- Chaque module de formation du DAS correspond à 6 jours de formation et donne droit à 3 crédits ECTS si un travail de validation est rendu et obtient la mention "Réussi" (note 4 au minimum).
- Les participant-e-s ont une période de 5 ans obtenir 15 crédits ECTS et déposer un dossier de validation menant à l'obtention du DAS en Gestion et direction d'institutions de formation.

Pour plus de détails sur les modules de formation DAS ayant déjà eu lieu ou prévus pour 2021, se référer au chapitre 4.

² Dans sa décision du 22 juin 2012, la CDIP prie la FORDIF d'adapter l'article du règlement d'études du CAS concernant les conditions d'admission. Cette adaptation a été réalisée et approuvée par les quatre hautes écoles partenaires en 2012, à la satisfaction de la CDIP.

Dispositif d'évaluation de la qualité

En 2020 la FORDIF a effectué une refonte du dispositif d'évaluation de la qualité de ses formations par les participants. Ce dispositif repose comme précédemment sur quatre piliers :

1. Evaluation en fin de formation : un questionnaire en ligne est envoyé aux nouveaux diplômés afin d'évaluer la formation dans son ensemble.
2. Evaluation en fin de module (thématique/d'intégration) : un questionnaire en ligne est envoyé à la fin de chaque module organisé par les institutions partenaires afin de faire évoluer ces modules si besoin.
3. Evaluation d'une journée de formation : un questionnaire spécifique est disponible pour faire évaluer les journées de formation individuelles, à la demande des responsables de module ou des intervenants.
4. Accès des participants aux responsables de modules des formations de la FORDIF; tout au long des formations, les participants ont un accès direct aux responsables de modules; le but est d'échanger les impressions des parties prenantes et en particulier de prendre rapidement d'éventuelles mesures correctives, c'est-à-dire avant l'achèvement de la formation.

Ce dispositif a cependant été simplifié dans la mesure où chacune des 32 journées de formation ne fait plus l'objet d'une évaluation systématique.

Commission de coordination et de surveillance du mandat de formation des directrices et directeurs d'institutions de formation (COFORDIF)

La COFORDIF est instituée par la Conférence latine de la formation des enseignants et des cadres (CLFE) en qualité d'instrument de concertation, de vérification et de proposition pour la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) dans le champ de la formation des cadres pour les établissements de formation et les services cantonaux d'enseignement. Elle est chargée d'assurer, dans l'intérêt des services d'enseignement et avec le concours des associations professionnelles concernées, la prise en compte des besoins et des critères déterminés par les cantons et l'encadrement du consortium scientifique chargé, par contrat de prestations de la CIIP du 31 mars 2008, de réaliser l'offre de formation FORDIF.

Par décision de la CLFE et de la secrétaire générale de la CIIP, un nouveau mandat de la CO-FORDIF pour la période administrative 2020-2023 a été adopté en date du 29 janvier 2020.

En 2020 et en considération de la situation sanitaire, la COFORDIF s'est réunie en plenum et à distance en septembre 2020. Des consultations par voie de circulation ont complété cette séance. Les travaux ont principalement porté sur les adaptations de l'offre FORDIF à la suite des demandes de l'AP-CIIP et au rapport d'enquête de l'IRDP « Impact de la formation FORDIF (CAS et DAS) sur la pratique des cadres scolaires : points de vue des cadres et des chefs de services ».

Au cours du premier trimestre 2020, la CO-FORDIF a également vu un changement de présidence, Monsieur Hugo Stern quittant cette fonction et étant remplacé par Monsieur Stève Blaesi.

Pour l'année 2020, la commission était composée de :

Deux représentants de la Conférence latine de l'enseignement obligatoire (CLEO) :

- M. Stève Blaesi, président de la commission FORDIF
- M. Michel Beytrison

Deux représentants de la Conférence latine de l'enseignement post-obligatoire (CLPO) :

- Mme Laurence Knoepfler Chevalley
- M. Claude Pottier

Un représentant de la Conférence latine de la pédagogie spécialisée (CLPS) :

- M. Philippe Willi

Deux représentants de la Conférence latine des chefs d'établissements de la scolarité obligatoire :

- M. Alain Basset
- M. Fabrice Sourget

Deux représentants des branches fondamentales du secondaire 2 :

- M. René Constantin
- M. Gilles Revaz

Un représentant du Syndicat des enseignants romands (SER) :

- M. Pierre-Alain Porret

Une représentante du Secrétariat général de la CIIP :

- Mme Eva Leuenberger

Deux ou trois représentants du consortium FORDIF :

- M. Olivier Perrenoud, représentant permanent pour la FORDIF
- M. Frédéric Yvon, Président du Comité de direction en 2020
- Mme Micheline Louis-Courvoisier, Présidente du Comité stratégique en 2020

En outre, les tâches administratives liées à la COFORDIF ont été assurées par Mme Eva Leuenberger, collaboratrice scientifique, collaboratrice au secrétariat général de la CIIP.

3

Formations achevées en 2019

Certificate of Advanced Studies

La neuvième édition du CAS à 15 crédits a débuté en janvier 2019 pour s'achever en septembre 2020.

La cérémonie de remise des titres prévue fin janvier 2021 a été annulée et les diplômes ont été envoyés par courrier avec un petit cadeau (bons d'achats solidaires). Chaque participant du CAS 19-20 a suivi un total de 32 journées de formation.

Participants

57 directeurs et cadres d'institutions de formation ont participé au CAS 19-20. Parmi ces derniers, 56 ont rempli les conditions pour se voir délivrer un *Certificate of Advanced Studies* (présence au moins à 80 % des journées et réussite aux travaux d'évaluation de chacun des modules de la formation).

Le tableau ci-dessous renseigne sur la provenance (en %) des participants du CAS 19-20 selon le canton, le degré du système éducatif et la fonction exercée.

Provenance des participants au CAS 19-20 (%)	
Provenance en % selon le canton	
Berne	8.80
Fribourg	17.50
Genève	12.30
Jura	1.75
Neuchâtel	8.80
Vaud	42.10
Valais	7.00
Basel Stadt	1.75
	100
Provenance en % selon le degré du système éducatif	
Cycle I	13.15
Cycle II	14.90
Cycle III	12.30
EO (cycles 1,2,3)	17.55
Sec. II général	21.05
Sec. II prof.	15.80
Enseignement spécialisé	3.50
Tertiaire	1.75
Autres	0
	100
Provenance en % selon la fonction	
Directrice-directeur / responsable d'établis.	36.00
Vice-direct. / dir. Adjoint	11.00
Doyennes-doyens	44.00
Tertiaire (coll. pédag., enseign. spéc., inspecteurs)	7.25
Autre	1,75
	100

Evaluation de la qualité du CAS 19-20

Comme indiqué au chapitre 2, le dispositif d'évaluation de la qualité a été revu en 2020. Les tableaux ci-dessous présentent les résultats des deux principales questions posées en fin de formation.

Structure et contenu de la formation

	NON	PLUTÔT NON	PLUTÔT OUI	OUI	SANS AVIS	TOTAL	MOYENNE PONDÉRÉE
Les différents modules de la formation forment un tout cohérent	0.00% 0	0.00% 0	46.88% 15	53.13% 17	0.00% 0	32	3.53
Vous avez eu généralement suffisamment de temps pour comprendre les contenus qui ont été abordés	0.00% 0	15.15% 5	42.42% 14	42.42% 14	0.00% 0	33	3.27
Les contenus abordés correspondaient à vos attentes	0.00% 0	3.03% 1	60.61% 20	33.33% 11	3.03% 1	33	3.31
Vous avez reçu suffisamment de lectures et de références favorisant l'appropriation des contenus	0.00% 0	0.00% 0	12.12% 4	87.88% 29	0.00% 0	33	3.88
Les modalités d'évaluation sont explicites	0.00% 0	6.06% 2	39.39% 13	54.55% 18	0.00% 0	33	3.48
Les travaux de validation permettent de mobiliser des contenus développés dans la formation	0.00% 0	3.03% 1	42.42% 14	54.55% 18	0.00% 0	33	3.52

Appréciation globale de la formation

	NON	PLUTÔT NON	PLUTÔT OUI	OUI	SANS AVIS	TOTAL	MOYENNE PONDÉRÉE
Vous a permis d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires à l'exercice de vos fonctions	0.00% 0	6.25% 2	46.88% 15	46.88% 15	0.00% 0	32	3.41
Vous a permis de réfléchir à vos propres pratiques et d'envisager des pistes de développement	0.00% 0	0.00% 0	3.13% 1	96.88% 31	0.00% 0	32	3.97
Vous a offert la possibilité de confronter vos idées et de les faire évoluer	0.00% 0	3.23% 1	12.90% 4	83.87% 26	0.00% 0	31	3.81
Vous a fourni les outils et documents utiles dans vos activités professionnelles	0.00% 0	6.25% 2	46.88% 15	46.88% 15	0.00% 0	32	3.41
Vous fait vous sentir plus apte à diriger un établissement	0.00% 0	3.13% 1	40.63% 13	53.13% 17	3.13% 1	32	3.52
Vous a fourni les ressources pour continuer à vous développer professionnellement	0.00% 0	0.00% 0	21.88% 7	78.13% 25	0.00% 0	32	3.78

Finances

La partie du rapport d'activités consacrée aux aspects financiers présente le décompte opéré entre les quatre hautes écoles partenaires pour les formations achevées au cours de l'année sous revue et renseigne sur les comptes consolidés de la FORDIF. Ces derniers ont été établis au 31 décembre de l'année écoulée en fonction des pièces reçues et comptabilisées par la Fondation pour la formation continue UNIL-EPFL (FCUE).

Décompte de formation achevée en automne 2020

Le CAS 19-20 a fait l'objet d'un décompte entre les quatre hautes écoles partenaires. Ce décompte est présenté dans le tableau ci-dessous.

Les revenus sont formés des finances d'inscription (écolages). Ils se montent à CHF 504'679.-.

Décompte CAS 19-20, en Fr.

Charges		Revenus	
<i>Dotation Enseignement</i>	372'836.80	<i>Finances d'inscription</i>	504'679
HEP Vaud	93'209.20	59.5 participants CAS	
	93'209.20	x 8'482.-	504'679
IDHEAP-UNIL		Remboursement d'un	
IFFP	93'209.20	demi-écolage, suite à un	
IUFE-UNIGE	93'209.20	abandon	
<i>Dédommagement et overhead du</i>			
<i>Comité de direction</i>	67'674		
IUFE-UNIGE	16'918.50		
HEP Vaud	16'918.50		
IDHEAP-UNIL	16'918.50		
IFFP	16'918.50		
<i>Dédommagement du Secrétariat</i>	47'250		
<i>Projets (marketing, IT, etc.)</i>	16'918.20		
	504'679		504'679

Les charges sont majoritairement composées par une dotation à l'enseignement pour chaque haute école partenaire. Cette dotation couvre les frais liés aux enseignements dont la haute école a la responsabilité (responsables de modules, intervenants, photocopies et autre matériel de cours, location de salles et de matériel, restauration, achat de logiciels, etc.).

Le dédommagement et overhead pour la participation au Comité de direction de la FORDIF constituent une contrepartie aux travaux réalisés au sein du Comité de direction et pour les travaux réalisés dans le cadre de la délégation de tâches particulières aux membres du Comité de direction. Ces travaux comprennent l'ingénierie et la coordination de la formation, les relations avec les participants, les relations avec les parties prenantes (CIIP et commission de suivi, associations professionnelles, cantons, etc.), le traitement des affaires juridiques et réglementaires, le traitement par le Comité des aspects logistiques (administration, finances) ainsi que la communication (plateforme web, marketing). Cette dotation couvre également les frais divers (déplacement, repas, téléphone, courrier, location, etc.).

S'y ajoutent le dédommagement du Secrétariat pour les frais de personnel et les frais généraux courants. Finalement, un fonds de réserve est alimenté afin de permettre le développement des activités de la FORDIF (dépenses de marketing, de graphisme, d'impression, de diffusion, dépenses pour la plateforme informatique des formations, frais de manifestation, etc.).

Révision des comptes 2020

Les comptes FORDIF sont tenus par la Fondation pour la formation continue UNIL-EPFL (FCUE) depuis le 1^{er} janvier 2019. Les comptes de la FCUE sont révisés de façon globale.

Comptes 2020

La FCUE a une approche comptable par projets (un projet par formation organisée) et n'utilise pas la notion de comptes transitoires. Le compte de résultat présenté ci-dessous est donc basé sur une réconciliation des différents projets FORDIF (CAS19-20, CAS20-21, modules DAS, etc.) et ont été validés par la FCUE.

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE

	2020	2019
	CHF	CHF
Produits	553 560,00	525 606,00
Ecolage CAS	507 360,00	499 206,00
Ecolage Formation continue et DAS	46 200,00	26 400,00
		-
Charges	-527 967,15	-525 606,00
Dotation en enseignement CAS	-487 819,66	-328 370,66
Acomptes CAS 20-21	-320 000,00	
Soldes CAS 19-20	-167 819,66	
Dédommagements et overhead	-23 960,00	-155 118,00
Honoraires de tiers et frais divers Formation continue et DAS	-16 271,20	-39 708,20
Soldes DAS à répartir	-15 958,00	
Variation des passifs transitoires liés à l'écolage		4 429,68
Variation de la réserve pour projets		-6 838,82
Transfert sur fonds de réserve Solde CAS 19-20	-16 918,45	
Avance Module MAN IDHEAP	32 960,16	
Résultat de l'exercice	25 592,85	0,00
Fonds de réserve	47 315,70	40 715,15
Transfert sur fonds de réserve	16 918,45	
Dépenses sur fonds de réserve	-10 317,90	

4

Formations en cours et prévues

Formations en cours

Un CAS à 15 crédits est actuellement en cours (CAS 20-21). Il a débuté en janvier 2020. La dernière journée de formation présentielle aura lieu en septembre 2021. Le CAS 20-21 compte 60 participants.

Deux modules DAS ont été organisés en 2020 :

- Prévention du stress professionnel et santé en éducation : 6 journées de formation (septembre-décembre 2020), avec 11 participants.
- Le pilotage d'un établissement de formation à l'ère numérique : 6 journées de formation (novembre 2020-janvier 2021), avec 21 participants.

Planification des formations prévues

Un CAS à 15 crédits s'ouvre en janvier 2021 (CAS 21-22). Il s'étendra jusqu'en automne 2022. Il est à nouveau complet (60 participants).

Trois modules DAS sont prévus pour 2021 :

- Le module Capital humain et développement organisationnel qui devait démarrer le 25 mars 2020 a été reporté à 2021 car il n'était pas possible de passer à de l'enseignement à distance dans des délais aussi courts (mars-mai 2021) : 21 participants inscrits.
- Développer les pratiques communicatives dans une institution de formation (septembre-décembre 2021).
- Le pilotage d'un établissement de formation à l'ère numérique (septembre-décembre 2021).

5

Formation « à la carte »

Concept

La formation « à la carte » de la FORDIF, en place depuis 2009, est résolument orientée vers la pratique. Elle permet de développer des compétences directement transférables qui génèrent des effets rapides sur la pratique professionnelle. Les participants intègrent en outre le précieux réseau de personnes-ressources de la FORDIF.

L'offre de formation « à la carte » s'adresse tant aux cadres scolaires qui n'ont pas encore suivi la FORDIF qu'aux détenteurs d'un CAS ou d'un DAS. Elle est majoritairement constituée par des unités de formations originales de courte durée, non incluses dans les programmes réguliers du CAS et du DAS. En parallèle, certains modules du DAS sont également proposés en formation « à la carte ». Le suivi des modules du DAS offre ainsi une flexibilité aux participants qui souhaiteraient échelonner dans le temps le suivi du DAS, et ce en leur permettant de suivre de manière préalable un ou deux modules constitutifs du DAS.

Formation en cours

La FORDIF organise une formation sur mesure pour l'Etat du Valais, qui s'étale sur trois ans (2019-2021) et compte environ 60 participants.

Le détail de la formation « à la carte » de la FORDIF est consultable sous www.fordif.ch > Formation à la carte.

6

Activités de gestion

Les activités courantes de gestion sont effectuées par le Comité de direction (suivi, régulation et évaluation de la formation, finances, cas particuliers, etc.).

Réunions

Dans le cadre de son mandat, le Comité de direction de la FORDIF s'est réuni formellement à 4 reprises en 2020 et a organisé 5 séances ad hoc via Zoom (sans PV, avec suivi via une liste de tâches). Le Comité stratégique s'est réuni deux fois durant l'année (31 janvier et 30 octobre 2020).

Le Comité de direction de la FORDIF a en outre rencontré les partenaires suivants lors de séances de travail ou d'information :

- Commission COFORDIF de la CLFE: 1 rencontre (15 septembre 2020) ;
- Rencontre avec les répondants cantonaux pour la FORDIF : aucune rencontre organisée en 2020 ;
- Séances de coordination avec les partenaires administratifs, logistiques et informatiques des institutions partenaires; réunions avec la CLACESO.

Annexe 1 : Organes de la FORDIF

Comité de direction

HEP Vaud	Olivier Perrenoud	Présidence : 2012, 2015, 2019
IDHEAP-UNIL	Olivier Glassey	Présidence : 2010, 2014, 2018
IFFP	Christian Wurlod	Présidence : 2009, 2013, 2017, 2021
IUFE-UNIGE	Frédéric Yvon	Présidence : 2008, 2011, 2016, 2020

Responsable du secrétariat Olivier Glassey

Secrétariat Béatrice Hausmann

IDHEAP
Bâtiment IDHEAP
Quartier UNIL-Mouline
1015 Lausanne
T 021 692 68 57

beatrice.hausmann@unil.ch